

Objet

**Décisions nationales des douanes
changées par les modifications à la
Codification ministérielle du *Tarif
des douanes 2002***

1. La Codification ministérielle du *Tarif des douanes 2002* publiée récemment compte un nombre de modifications amendant le texte du Système harmonisé (SH) reconnu mondialement sur lequel se base le *Tarif des douanes* du Canada tout comme le font la plupart des nations commerçantes du monde.
2. Par conséquent, vous trouverez peut-être que les numéros tarifaires des Décisions nationales des douanes (DND) que l'on vous a émis précédemment ne sont dorénavant plus valides. Afin de déterminer si ces numéros demeurent valides, vous devrez consulter votre *Tarif des douanes 2002*. Si le numéro tarifaire n'est plus en application, veuillez communiquer avec le bureau de l'ADRC qui a émis cette décision et les représentants sur place remplaceront cette décision avec un classement tarifaire valide pour 2002.
3. Le *Tarif des douanes* est présentement disponible sur copie papier et sur le site Web de l'ADRC www.adrc.gc.ca/customs/general/publications/customs_tariff-f.html. Des tables de concordance au niveau à 8 chiffres sont également disponibles sur le site Web dans le but de vous aider à convertir de 2001 à 2002.
4. Le Système harmonisé 2002 comporte quelques 370 modifications portant sur 57 des 97 chapitres du SH. Les modifications sont particulièrement nombreuses dans les domaines de préparations à base de fruits et de légumes, les produits chimiques et pharmaceutiques, le caoutchouc, le cuir, les produits du bois et du papier ainsi que la machinerie et équipement électrique. Quelques-unes sont majeures, p. ex. le chapitre 41 a subi une restructuration importante et la position 85.08 a été supprimée. Les autres sont de nature éditoriale, à savoir le SH ne fait plus référence à la position n° 01.01 mais simplement à la position 01.01.
5. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Tom MacDonald, conseiller principal en programmes, en composant le (613) 941-2146 ou par courriel à tom.macdonald@ccra-adrc.gc.ca.